

Compte Rendu des débats de la réunion du 30 janvier 2023 des retraités des sections CGT FAPT 13P, 13F et 13T relative au 53^{ème} Congrès de la CGT

La réunion en chiffres:

39 Participants dont 14 femmes:

- ✓ 13T: 28 participants dont 5 Femmes
- ✓ 13F: 8 Femmes
- ✓ 13P: 13 participants dont 1 Femme : Annie Berthollaz
qui est par ailleurs la déléguée FAPT Paca au Congrès

Une préparation du 53^{ème} Congrès dans la lutte



Tenir avec des retraités des 3 sections FAPT 13 l'après-midi du 30 janvier une réunion préparatoire au congrès avec un rassemblement le matin contre la répression à La Poste et avec la manif pour les retraites le lendemain... Un défi relevé car à Marseille on craint dégun, conjuguant Action et Réflexion en permanence !

Un débat de plus de 2 heures s'est engagé à partir des projets de résolutions du projet de document d'orientation du 53^{ème} Congrès Confédéral qui avaient été envoyés par Mail et par courrier (Voir ci-contre) en aval de notre réunion.



RAPPEL -
2023-01-30 Convoc



CGT FAPT 13T -
Projets de décisions



Quelques appréciations d'ordre général :

- « *Sortir le travail des seules considérations capitalistes* » ne signifie pas ce que nous voulons avec la suppression du capitalisme ... il faut donc sortir le travail du capitalisme car l'expropriation du capitalisme est toujours dans nos statuts
- Dire *Syndicalisme de classe* plutôt que « *syndicalisme de rupture et de transformation sociale* »
- Des appréciations contrastées ou mitigées sur le bilan confédéral notamment sur la stratégie des luttes impulsée comme pas assez, pas ou pas du tout marquée



Amendements au Thème 1 du projet de document d'orientation (Pour un syndicalisme de rupture et de transformation sociale dans un monde du travail en perpétuelle évolution) :

- Sur la retraite, besoin de préciser « *Retraite à 60 ans à taux plein* » avec d'une part 37,5 années de cotisation, la prise en compte des années d'étude, de recherche d'emploi et d'autre part de départ anticipé pour les femmes, le handicap et pénibilité
- Sortir le travail du système capitaliste, lui rendre sa dimension émancipatrice
- En plus de l'échelle mobile des salaires à rétablir, il faut aussi insister sur les pensions de retraites à indexer sur les salaires moyens
- Dans le cadre de la sécurité sociale, il faut supprimer les exonérations de cotisations sociales



Amendements au Thème 2 du projet de document d'orientation (Pour la reconquête de nos forces organisées et de notre audience électorale) :

- Plutôt que « *confédéraliser les moyens syndicaux* », il faut s'engager dans une conquête offensive de droits et moyens interprofessionnels et il nous faut pousser la réflexion sur la mise en commun de moyens syndicaux dans les UL, UD et confédération.
- Il nous faut insister sur notre exigence de services publics pour les transports et la communication et de mise en place de pôles 100% publics pour l'énergie, l'eau, le logement, la santé et le médicament, les transports, la communication et aussi d'un pôle public financier
- Ces services ou pôles publics doivent être assurés par des fonctionnaires dont le statut doit être restauré
- La priorité de nos actions syndicales doit avant tout être le contact régulier afin de valoriser son rôle essentiel dans la qualité de vie syndicale au service

des revendications

- Il nous faut développer dans chaque syndicat des liens et actions convergentes et spécifiques d'une part pour les actifs en salariés ICTAM et salariés ouvriers ou en employés et d'autre part entre actifs tant en termes d'égalité de droits qu'en termes de continuité syndicale
- Il nous faut favoriser la place des femmes tant dans la société que dans notre organisation en visant notamment dans la CGT, la parité en termes de représentativité mais aussi et surtout en termes de responsabilités syndicales
- Nous devons pointer que les employeurs ont toujours des devoirs avec les salariés partis en retraite notamment en matière d'égalité de droits entre actifs et retraités notamment en matière d'ASC (Activités Sociales et Culturelles) et de Social d'entreprise à financer par les richesses produites dans l'entreprise



**Notre réunion s'est terminée convivialement
autour d'une galette et d'un coup à boire.**

**Une prochaine réunion de syndiqués aura lieu
lundi 6 février à 14H au Syndicat à la Rose afin
d'aborder :**

- Le thème 3 (Pour une élévation et un élargissement du rapport de force)
- Les votes et mandats à donner à notre déléguée FAPT PACA : Annie Berthollaz

ET LA SUITE POUR LA MISE EN FORME

Les 30 janvier et 6 février, les syndiqués Retraités des 3 sections CGT FAPT UFR 13 (Poste, Télécom, Financiers) étaient conviés à 2 réunions avec des participations intéressantes :

- **Le 30 janvier** : 39 présents (13T : 28. 13P : 3 et 13F : 8) dont 14 femmes (13T : 5. 13P : 1 et 13F : 8)
- **Le 6 février** : 26 présents (13T :20. 13P : 1 et 13F : 5) dont 11 femmes (13T :5. 13P : 1 et 13F : 5)

Lors de ces réunions, 21 amendements portant sur 19 paragraphes du document d'orientation ont été adoptés soit unanimement soit à une très forte majorité des présents.

Il appartient à présent aux 3 syndicaux départementaux 13AP, 13T et 13F de les adopter en Commission Exécutive ou Bureau Exécutif et de les transmettre ensuite par voie électronique à la confédération

Thème 1 - Résolution N°165 : Remplacer « *Sortir le travail des seules considérations capitalistes* » par « *Sortir le travail du système capitaliste* »

Thème 1 - Résolution N°168 : Remplacer la résolution par « *Pour imposer le SMIC à 2000 euros brut et gagner une loi instaurant d'une part l'alignement automatique des minima sociaux et de branche par le retour à l'échelle mobile des salaires, faisant ainsi progresser l'ensemble des rémunérations dans les mêmes proportions et d'autre part l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen* »

Thème 1 - Résolution N°170 : Remplacer la résolution par « *Pour gagner une retraite à taux plein à 60 ans après 37,5 années de cotisation prenant en compte dans les annuités, les années d'études, de recherche d'emploi et des dispositifs de départ anticipé à 55 ans pour les femmes, les travaux pénibles et le handicap* »

Thème 1 - Résolution N°176 : A la fin du paragraphe, mettre « *... transports (Avec la gratuité des transports collectifs métropolitains), communication avec la mise en place de pôles publics dans ces domaines et d'un pôle public financier* »

Thème 1 - Résolution N°177 : A la fin du paragraphe, mettre « *... accès pour tous assuré par des agents en nombre suffisant dont les statuts doivent être restaurés* »

Thème 1 - Résolution N°178 : Remplacer la résolution par « *Une Sécurité sociale intégrale financée par la cotisation sociale, dont la base et le périmètre doivent être élargis. Les exonérations doivent être supprimées. Les prestations doivent répondre aux nouveaux besoins, comme la prise en compte des années d'études et de recherche d'emploi pour le calcul de la retraite.* »

Thème 2 - Paragraphe N°205 : Remplacer le paragraphe par « *Il faut s'engager dans une conquête offensive de droits et de moyens interprofessionnels et pousser la réflexion sur la mise en commun des moyens dans les UL, les UD, la confédération* »

Thème 2 - Paragraphe N°211 : Insérer avant le paragraphe 211 « *Contact régulier des*

syndiqués »

Thème 2 - Paragraphes N°272 et N°273 : Insérer un paragraphe entre les N°272 et 273
« Pour autant, les ex-employeurs ont toujours des devoirs envers les salariés partis en retraite. Nous devons revendiquer l'égalité de droits entre Actifs et Retraités notamment en matière d'ASC (Activités Sociales et Culturelles) et de social d'entreprise financé par les richesses créées dans l'entreprise »

Thème 2 - Résolution N°369 et N°370 : Insérer un paragraphe entre les N°369 et 370 « *A valoriser le rôle et la place du syndiqué dans l'activité syndicale, ce qui passe en 1^{er} lieu par des contacts réguliers aux syndiqués et des réunions périodiques avec ceux-ci afin de mettre la qualité de vie syndicale au services des revendications »*

Thème 2 - Résolution N°374 : Insérer un paragraphe avant le N°374

« A développer dans chaque syndicat, les liens et activités convergentes :

- *Pour les actifs entre salariés ICTAM et salariés ouvriers ou employés tout en continuant des activités spécifiques à chaque catégorie*
- *Pour les actifs avec les retraités tant en termes de droits communs ou spécifiques qu'en termes de continuité syndicale »*

Thème 2 - Résolution N°374 et N°375 : Insérer un paragraphe entre les N°374 et 375 « *A favoriser la place des femmes tant dans la société que dans notre organisation en visant notamment dans la CGT la parité en termes de représentativité mais aussi et surtout en termes de responsabilités »*

Thème 3 - Résolution N°526 : rajouter après « ... internationales y compris avec des organisations affiliées à la FSM (Fédération Syndicale Mondiale). Pour y arriver... »

Thème 3 - Paragraphes N°539 et N°540 : Insérer un paragraphe entre les N°539 et 540
« La France doit se retirer de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) qui est par ailleurs à dissoudre »

Thème 3 - Résolution N°546 : Remplacer la résolution N°546 par « *Outiller nos militant.e.s, nos syndiqué.e.s pour augmenter le niveau de conscience de classe nécessaire à la construction des luttes revendicatives par l'intermédiaire, en premier lieu, de la formation syndicale, de la lecture de la presse syndicale permettant l'intervention et l'accès à la culture et à l'éducation populaire »*

Thème 3 - Résolution N°550 : Remplacer la résolution N°550 par « *Conquérir des droits et moyens syndicaux au service de l'organisation et des syndiqués, pousser la réflexion de la mise en commun des moyens dans les UL, les UD, les fédérations, les syndicats et la confédération et garantir les libertés syndicales en combattant la répression et les entraves patronales. »*

Thème 3 - Résolution N°551 : Remplacer la résolution N°551 par « *Créer réellement les conditions du tous ensemble pour gagner une société libérée du système capitaliste en prenant appui sur le quotidien des travailleur.euse.s, les mobilisations existantes, et en favorisant les convergences d'intérêt entre les travailleurs. »*

Thème 3 - Résolution N°553 : Remplacer la résolution N°551 par « *Œuvrer au rassemblement syndical et à l'unification du syndicalisme pour un syndicalisme de lutte de classes dans le respect de nos valeurs, de nos principes et de nos modes de fonctionnement et d'organisation. »*

Thème 3 - Résolution N°556 : Rajouter après « ... internationales avec les organisations dont la CGT est membre (CSI : Confédération Syndicale Internationale et CES : Confédération Syndicale Européenne) mais aussi avec d'autres comme la FSM (Fédération Syndicale Mondiale), faire vivre ...